



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1126

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : Centre-bourg - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Cardona

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gaillout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

**Conseil du 21 mars 2016****Délibération n° 2016-1126**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Centre-bourg - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'aménagement

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le centre-bourg d'Albigny sur Saône est situé entre un espace rural, naturel collinaire et boisé à l'ouest et une voie ferrée à l'est. Au sud, une première tranche d'aménagement a été réalisée sur la friche hospitalière du centre de longs et moyens séjours (CLMS) créant un nouveau quartier mixte composé d'activités, de logements et d'équipements communaux, des espaces publics, une voie nouvelle et un centre hospitalier gériatrique privé.

Le bourg historique est constitué d'un tissu ancien à forte densité dont la continuité se fait sans rupture au nord par le prolongement d'éléments bâtis. Les relations entre le centre-bourg et le sud sont peu lisibles voire absentes.

Malgré la traversée de 2 axes structurants constitués par la voie de chemin de fer et la route départementale (RD) 51, la Commune jouit d'un paysage naturel exceptionnel : points de vue sur la Saône, le château et le centre-bourg.

L'objet de la requalification du centre-bourg consiste à dégager un espace central ouvert entre l'église au nord et la maison de l'accueil au sud en créant un mail généreux et un square de détente.

Le projet s'attache à répondre aux objectifs suivants :

- mettre en valeur les qualités du patrimoine végétal et des bâtiments anciens en ouvrant des perspectives visuelles,
- redonner une place prédominante aux piétons et modes doux en partageant l'espace public et en assurant une qualité des cheminements,
- favoriser les pratiques sociales en créant des espaces de rencontre convivial.

Ce projet accompagne une restructuration du bâti pour retrouver un alignement cohérent :

- la Commune cédera à un promoteur privé un bâtiment communal situé à l'angle de la rue Jean Chirat et de la rue Germain afin de réaliser un immeuble de 15 logements en accession libre,
- l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône réalise une démolition-reconstruction sur son patrimoine situé rue Jean Chirat,
- des garages constitués en boxes, véritable obstacle à l'unité du site, ont été démolis.

Le périmètre opérationnel inclus :

- la rue Jean Chirat depuis l'église jusqu'au parc public de la maison de l'accueil,
- les parcelles et parties de parcelles constituées par les boxes de garages,
- le patrimoine de l'OPH du Rhône principalement, soit une surface d'environ 7 000 mètres carrés.

Compte tenu de l'urgence de réaliser le chemin d'accès aux entrées du programme d'habitation de l'OPH du Rhône dont la livraison est prévue fin juin 2016 d'une part, et l'attente du devenir de la parcelle de la commune destinée à la construction d'un immeuble d'habitation de 15 logements d'autre part, les travaux des espaces publics sont prévus en 2 tranches :

- tranche ferme constituée de l'espace central et de la rue Jean Chirat,
- tranche conditionnelle concernant l'accès depuis la rue Jean Chirat au centre du bourg, espaces situés autour du bâtiment communal.

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit la consultation des entreprises de travaux de décembre 2015 à mai 2016 et un démarrage des travaux en juin 2016 pour la livraison de la tranche ferme à partir du printemps 2017.

Les études de conception des voiries et espaces publics sont en cours, l'avant-projet a été validé en décembre 2014 et le projet en avril 2015, dans l'objectif du déroulement de l'appel d'offres travaux début 2016, permettant de tenir l'engagement pris par la Communauté urbaine de Lyon d'un démarrage de travaux en juin 2016 afin de permettre l'accessibilité du bâtiment de l'OPH en cours de construction.

L'opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements.

Le coût global de l'aménagement a été évalué à 2 210 000 € TTC. L'autorisation de programme partielle individualisée le 12 septembre 2011 pour un montant de 600 000 € correspondait au financement des études de maîtrise d'œuvre. La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme correspond au financement des travaux des équipements publics d'infrastructures de la tranche ferme estimés à 1 610 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** la poursuite du projet d'aménagement des espaces extérieurs du centre bourg d'Albigny sur Saône, pour un coût global prévisionnel estimé à 2 210 000 € TTC.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme global P06 - Aménagements urbains pour un montant de 1 610 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 479 600 € en 2016,
- 1 000 000 € en 2017,
- 130 400 € en 2018,

sur l'opération n° OP06O2507.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 210 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.**